Conseil municipal de Nantes – 1e avril 2016

25 – PLUm – Débat sur les orientations générales du PADD

Groupe communiste – Marie-Annick BENATRE, adjointe au Maire

Madame le Maire, cher-e-s collègues,

Parce qu'il constitue une étape de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) prend une importance majeure.

Débattu dans des ateliers citoyens autour des quatre thématiques que sont : l'environnement, l'emploi et le développement économique, l'habitat et les mobilités. Il permet de recenser plus 3200 contributions entre janvier et octobre 2015. Elles attestent de l'intérêt que porte nos concitoyennes et concitoyens à propos de l'avenir de la Ville, de leur avenir.

Sont traitées les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Et aussi de l'habitat, des transports et déplacements, des réseaux d'énergie, de développement des communications numériques, des équipements commerciaux, du développement économique et des loisirs. Tout ce qui fonde l'organisation de la Ville.

Avec l'arrivée de 75 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, ont mesure le niveau des enjeux dans les domaines abordés et combien il convient d'être à la hauteur.

Ainsi, atteindre près de 70% des déplacements par des modes alternatifs à la voiture suppose des investissements lourds dans les transports collectifs, des aménagements conséquents de la Ville, qui favorisent les déplacements doux. Ils constituent une des réponses à la diminution de 50% des émissions de gaz à effet de serre, comme à atteindre l'ambition affichée de multiplier par trois la production d'énergies renouvelables.

Mais il est clair qu'il faudra sortir de la logique austéritaire dans laquelle nous sommes enfermés pour atteindre les objectifs énoncés.

Il faut également affirmer une ambition qui permette au plus grand nombre de bénéficier de l'attractivité de la Ville. La production de 6000 logements neufs par an, dont 2000 logements locatifs sociaux doit permette de répondre à l'enjeu de l'équilibre et de la mixité sociale. Comme elle doit permette de réduire de 50% la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, tout en préservant durablement plus de 15 000 hectares par une densification maîtrisée. L'étalement urbain peut et doit être contenu grâce à des dispositions structurantes pour le développement de la ville.

De même, nous devons être offensifs sur la nature des 60 000 emplois à créer. Nous disposons de nombreuses industries, à l'exemple du Port, de l'Aéronautique, de l'agroalimentaire, qu'il faut valoriser et développer. Là encore, il faut penser les équilibres entre emplois industriels et de service.

Au fond, c'est l'Humain qui doit être au cœur de notre projet.

Merci de votre attention